

# GRILLE TARIFAIRE (H.T.) 2024

## Cotisation offre socle

DROIT D'ENTRÉE À L'ADHÉSION	20 € / SALARIÉ
COTISATION SALARIÉ	93 €
NOUVEAU SALARIÉ DANS L'ANNÉE AVEC PRESTATION	93 €
ABSENCE NON EXCUSÉE 48H / RETARD + 30 MIN	60 €
SALARIÉ INTÉRIMAIRE	93 € / VISITE
FRAIS DE RETARD DÉCLARATION ANNUELLE	40 €
FRAIS DE GESTION FACTURATION TRIMESTRIELLE	25 € / AN

## Dirigeant, Gérant non salarié sur liste du personnel

DROIT D'ENTRÉE À L'ADHÉSION	20 €
COTISATION	93 €
ABSENCE NON EXCUSÉE 48H / RETARD + 30 MIN	60 €

# GRILLE TARIFAIRE (H.T.) 2024

## Offre spécifique : autoentrepreneur, travailleur non salarié, indépendant

DROIT D'ENTRÉE À L'AFFILIATION	20 €
COTISATION	93 €
ABSENCE NON EXCUSÉE 48H / RETARD + 30 MIN	60 €

## Offre complémentaire

ACTION EN MILIEU DE TRAVAIL HORS OFFRE SOCLE	SUR DEVIS
SENSIBILISATION POUR DES PERSONNES NON COUVERTES PAR MT71 (POUR COMPLETER DES GROUPES UNIQUEMENT)	93 € / PERSONNE

**GRILLE TARIFAIRE VALIDÉE LORS DE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE DES ADHÉRENTS DU 19 JANVIER 2024**



FACTURATION TRIMESTRIELLE DES ABSENCES ET RETARDS  
FACTURATION TRIMESTRIELLE DES NOUVEAUX SALARIÉS  
DÉLAI DE RÈGLEMENT : 30 JOURS